Formulaire destiné au pharmacien hospitalier préalablement à la facturation de la spécialité VECTIBIX (§ 4840000 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001)
I - Identification du bénéficiaire (nom, prénom, numéro d'affiliation à l'organisme assureur):
II – Eléments à attester par un gastro-entérologue ayant une compétence particulière en oncologie ou un médecin spécialiste en oncologie médicale;
 Je soussigné, docteur en médecine, certifie que le patient mentionné ci-dessus est atteint d'un cancer colorectal métastasé et qu'il remplit toutes les conditions figurant au § 4840000 du chapitre IV de l'AR du 21 décembre 2001: Condition relative à la présence de gènes RAS non mutés (Wild Type du KRAS et du NRAS) (Pour la première demande, je joins en annexe le résultat de l'analyse génétique); Condition relative aux traitements antérieurs et/ou à la thérapie concomitante requise (cochez ce qui est d'application: 1) en première ligne : le patient recevra VECTIBIX en combinaison avec FOLFOX; 2) en deuxième ligne : le patient a déjà été traité auparavant avec une chimiothérapie à base de fluoropyrimidine (excluant l'irinotecan) et recevra VECTIBIX en combinaison avec FOLFIRI; 3) en monothérapie : le patient a déjà été traité par du 5 FU, de l'oxaliplatine et de l'irinotecan.
 Condition relative à l'état du patient à l'instauration du traitement par VECTIBIX: Pas d'antécédent ou de signe de pneumonie interstitielle ou de fibrose pulmonaire; uniquement en cas de première ligne (en combinaison avec FOLFOX) : Karnofsky Performance Status ≥ 80.
III - Situation du patient nécessitant actuellement l'administration de VECTIBIX (cochez la case appropriée):
1. ⊔ J'atteste qu'il s'agit d'un patient qui a reçu un traitement initial par VECTIBIX et (biffez en cas de monothérapie) Le patient a reçu une dose de 6mg/kg toutes les deux semaines.
2. J'atteste qu'il s'agit d'un patient dont la masse tumorale ne présente pas de progression après les 6 semaines du traitement initial avec VECTIBIX et
3. ⊔ J'atteste qu'il s'agit d'un patient dont l'imagerie médicale ne montre pas de progression et chez qui le traitement par VECTIBIX et
Je m'engage à tenir à la disposition du médecin-conseil les éléments de preuve établissant que mon patient se trouve dans la situation attestée, et plus particulièrement la preuve des traitements précédents, les résultats de l'analyse génétique et les éléments de l'imagerie médicale initiale et de la dernière imagerie médicale qui démontrent l'absence de progression.
Je m'engage à arrêter le traitement par VECTIBIX en cas de constatation de progression de l'affection en dépit du traitement en cours.
Sur base des éléments mentionnés ci-dessus, j'atteste que ce patient nécessite de recevoir le remboursement de la spécialité VECTIBIX.
IV - Identification du médecin spécialiste mentionné ci-dessus au point II:
1 - - - (n° INAMI)
/(date)

ANNEXE A: Modèle de formulaire de demande standardisé destiné au pharmacien hospitalier:

(cachet)	 (signature du médecin)